



Pro Wildlife • Kidlerstrasse 2 • D-81371 Munich

Monsieur le Ministre, Nicolas HULOT
Ministère de la Transition écologique et solidaire
Hôtel de Roquelaure
246 Boulevard Saint-Germain

F-75007 Paris

Le 11 décembre 2017,

Monsieur le Ministre,

Les organismes soussignés, dédiés à la conservation de la faune et de la biodiversité, souhaiteraient votre intervention dans les domaines suivants:

Actuellement, l'UE fait importer chaque année 4 600 tonnes de cuisses de grenouilles - et la France est le plus gros consommateur (en tant qu'importateur direct ou après les transits via la Belgique). Le volume des importations de l'UE équivaut au nombre choquant de 93 à 230 millions de grenouilles par an, la grande majorité d'entre elles étant toujours capturées dans la nature. Selon EUROSTAT, les trois quarts des cuisses de grenouilles sont actuellement originaires d'Indonésie, premier fournisseur mondial, l'Inde et le Bangladesh ayant interdit respectivement les exportations en 1987 et 1995.

Les espèces les plus exploitées sont les grenouilles *Fejervarya cancrivora* et *Limnonectes macrodon*. La grenouille *Limnonectes macrodon* est déjà réputée rare et elle est classée dans la liste rouge mondiale (IUCN) en tant qu'espèce vulnérable.

Les espèces de grenouilles ciblées ne sont pas encore couvertes par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). En conséquence, le commerce international reste incontrôlé, non géré et insoutenable. **Ce pillage massif a des conséquences fatales non seulement pour les populations de grenouilles sauvages, mais aussi pour l'environnement.** En effet, des prélèvements aussi importants et incontrôlés épuisent certaines espèces de grenouilles, autrefois considérées comme très communes. La disparition des populations de grenouilles sauvages perturbe l'équilibre écologique, notamment en raison du rôle essentiel joué par les têtards qui filtrent et stabilisent la qualité de l'eau des étangs et des autres eaux stagnantes. Les grenouilles adultes sont des consommatrices d'insectes essentielles et des instruments de lutte antiparasitaire. Une étude réalisée en Inde a montré que dans les années 80, sans l'exportation annuelle de 3.000 tonnes de grenouilles, correspondant à environ 54.4 millions de grenouilles, plus de 200.000 tonnes d'insectes auraient été consommés.

De plus, ces animaux sont souvent coupés en deux vivants, et agonisent des heures dans d'atroces souffrances, ce qui soulève un grave problème éthique.



La consommation de cuisses de grenouilles en Europe a commencé à attirer l'attention du public dans les années 80. À cette époque, la raréfaction des grenouilles en Inde et au Bangladesh avait entraîné une augmentation des insectes, des crabes et des escargots, ce qui a accru le nombre de parasites agricoles et par extension a engendré une augmentation spectaculaire de l'utilisation des pesticides. Les deux pays ont alors décidé d'interdire l'exportation des cuisses de grenouilles. En 1985, les deux espèces de grenouilles les plus commercialisées (la grenouille verte et la grenouille taureau indienne, originaires de l'Inde et du Bangladesh) ont été inscrites à l'Annexe II de la CITES. Peu de temps après, les grenouilles d'Europe ont été légalement protégées contre la capture, la mise à mort et la vente commerciale. Finalement, les cuisses de grenouilles ont disparu des journaux - mais pas des assiettes:

Le rapport ci-joint "*Canapés to extinction- the international trade in frogs' legs and its ecological impact*" explique que le commerce des cuisses de grenouilles est encore d'actualité, puisqu'il est fourni, à présent, par des pays hors UE. **Des leçons devraient être tirées de l'histoire et des mesures devraient être prises afin d'empêcher l'effondrement des populations de grenouilles indigènes en Indonésie.**

En 2017, deux études scientifiques se sont focalisées sur le commerce des cuisses de grenouilles. L'Université de la Sorbonne, à Paris, a constaté des niveaux alarmants d'erreurs d'étiquetage des espèces de grenouilles dans le commerce, venant confirmer le déclin des populations d'espèces sauvages autrefois communes (copie du document ci-joint). Une autre étude de scientifiques allemands (copie ci-jointe) fournit des méthodes non seulement pour identifier les espèces de grenouilles dans le commerce, mais aussi pour faire la distinction entre les grenouilles sauvages et les grenouilles d'élevage.

L'UE constitue le plus grand marché mondial de cuisses de grenouilles et la France en tant que destination finale majeure contribue pour une large part à ce commerce. Alors que les grenouilles européennes sont protégées contre le pillage, des millions de grenouilles asiatiques sont attrapées chaque année dans la nature afin d'approvisionner le marché européen.

Nous encourageons donc le gouvernement français à envisager des mesures pour maîtriser ce commerce. L'inscription d'espèces de grenouilles asiatiques à l'Annexe II de la CITES serait une première étape efficace : elle réduirait le prélèvement de grenouilles sauvages à un niveau durable, de plus, grâce aux nouvelles découvertes scientifiques, des contrôles efficaces des lots de cuisses de grenouilles importés sont désormais possibles permettant ainsi une bonne application de la CITES. Les associations signataires restent à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant, Monsieur le Ministre, de l'intérêt que vous voudrez bien apporter à notre demande, nous vous prions d'agréer l'expression de notre haute considération.

Dr. Sandra Altherr,
co-fondatrice de Pro Wildlife

Au nom de ASPAS, Fondation Brigitte Bardot, France Nature Environnement, IFAW, One Voice, et Robin des Bois.